

**M. Grégoire FANEY**  
AEF  
137 rue de l'Université  
75007 PARIS

**Paris, le 17 mars 2016**

**référence** : DF-mer 2016-08

**objet** : à propos de l'article AEF Généraliser la complémentaire santé aux retraités "ne répond pas à une réelle attente" selon le cabinet Jalma du mardi 15 mars 2016 dépêche n°534636

Cher Monsieur,

Vous avez rendu compte du sondage du cabinet Jalma. Il suscite des commentaires de la part de la CFDT Retraités.

D'après ce sondage, les retraités apparaissent comme « *très satisfaits de leur couverture* » et « *une majorité de retraités est également défavorable à la généralisation du tiers payant* ».

Sans avoir effectué des sondages mais représentant des retraités, et à l'écoute régulière de leurs préoccupations, nous souhaitons apporter quelques commentaires.

Que les retraités aient une complémentaire santé, nous savons tous que cela leur est indispensable et que nos enquêtes et nos débats montrent que le problème essentiel est son coût. Malgré cette nécessité, nous constatons que près d'un million de retraités (4% d'après le sondage Jalma) ne sont pas couverts par une complémentaire santé.

Pour nous, ce nombre d'un million n'est pas insignifiant. Ne pas avoir de mutuelle complémentaire est une des causes de renoncement aux soins. Pour ceux qui peuvent se payer une mutuelle quels sont les niveaux de garanties ? D'autre part, les prothèses auditives et dentaires essentielles pour une grande partie des personnes âgées restent peu prises en charge par l'AMO mais aussi l'AMC.

« *Alors que 70% de la population française est favorable au tiers payant (sondage Odoxa – novembre 2015), 52 % des seniors y sont opposés de peur que cette réforme ne mette plus en péril le système de santé, son financement et surtout génère un surcoût potentiel des soins.* »

Quant au tiers payant généralisé, nous regrettons que la communication des médecins rencontre autant d'écho parmi les retraités. Dans les faits, ils compatissent aux difficultés que ces professionnels de santé auraient avec le tiers payant.

Nous distribuons un tract d'information depuis des mois pour rétablir les faits.

Je ne reprends pas nos arguments, je vous joins le tract. Pour nous le tiers payant est une mesure de justice pour faciliter l'accès aux soins, notamment ambulatoires. Sa mise en œuvre est attendue non seulement par les retraités mais aussi par les citoyens, surtout dans une période où la situation économique et la précarité de l'emploi pèsent sur le budget des ménages.

.../...

En parallèle, nous savons que l'accès aux soins se dégrade au plan géographique, les retraités l'expriment d'ailleurs dans ce sondage.

En quoi la réforme du tiers payant mettrait en péril le système de santé ?

Pourquoi la mise en œuvre du tiers payant généralisé génèrerait-elle un surcoût potentiel des soins ?

La généralisation du tiers payant est une avancée notoire dans l'accès aux soins de qualité pour tous.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier.



Dominique Fabre,  
Secrétaire générale CFDT Retraités

PJ : Tract CFDT Retraités tiers payant

*Copie : Jocelyne Cabanal, Secrétaire nationale  
(dossier protection sociale)*